

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 5 mars 2015

Présents : F.Atger, Président

N.Blot, C.Bauerschmitt, N.Lehembre, S.Tarquiny, R.Huet, K.Lucas

Absents excusés : H.Calvin, O.Henocque représenté par J.Rionde, C.Godard, M.Payen, JM.Grimal, JC Meng

Secrétaire de séance: M.N. Just

#### 1. Agrément de l'ACA en tant qu'Organisme de Sélection (infos François Atger)

L'agrément ministériel de l'ACA a pris fin le 31/12/2014. Un nouvel agrément sera accordé aux associations qui seront en mesure de le demander (sur dossier). Les races pour lesquelles aucune association ne sera agréée seront gérées par l'IFCE.

Conséquences du nouvel agrément: les missions seront celles d'un organisme de sélection, bien encadrées et en conformité avec la législation de l'UE, la légitimité de l'association en sera accrue et cela lui donnera donc un vrai « poids » politique. Ces nouveaux agréments donneront également plus de pouvoir au collège des ANR au sein du CA de la SHF (elles seront notamment en mesure de demander l'adéquation des circuits de contrôle de performances à leurs exigences de sélection).

Différents ajustements seront nécessaires notamment au niveau des statuts de l'ACA et de ses liens avec les associations régionales.

Calendrier : examen par le Conseil d'Etat du projet de décret, passage à la CNAG (commission nationale d'amélioration génétique) puis publication au JO du décret et des arrêtés d'application. La procédure sera achevée au plus tôt dans le milieu du second semestre et au plus tard en fin d'année.

#### 2. Réflexion sur le circuit de valorisation SHF, lieu privilégié de testage des jeunes chevaux d'élevage.

Le circuit SHF apparaît comme le seul restant à la portée de l'éleveur qui n'a pas besoin de faire appel à un professionnel pour y valoriser son cheval.

Le circuit FFE, orienté uniquement vers les cavaliers, n'est pas adapté à la sélection des chevaux. En conséquence, les chevaux y sont souvent plus dévalorisés que valorisés.

De plus, à la SHF, l'ACA existe et participe aux débats alors qu'à la FFE, il n'y a aucune reconnaissance des éleveurs.

Depuis 4 ans au moins, FA demande à ce que les dotations SHF soient majorées pour les chevaux inscrits au PE de l'ACA. Juridiquement, cela est impossible, les règlements de l'UE l'interdisant.

Par contre, il semblerait légalement possible en considérant que le circuit SHF d'endurance EST un circuit de contrôle de performances, de le réserver aux chevaux inscrits au PE de l'ACA. Cette mesure doit être proposée au CA de la SHF via la commission endurance SHF.

Résolution : Le CA de l'ACA se prononce à l'unanimité pour demander au CA de la SHF que le circuit « jeunes chevaux d'Endurance » soit réservé à partir de 2016, aux chevaux inscrits au PE de l'ACA

Il est donc décidé de créer une commission qui, dans l'éventualité où cette mesure serait acceptée, travaillera sur la manière la plus équitable de permettre à un maximum de chevaux de pouvoir être inscrits au PE (quel que soit leur âge) pour participer au circuit. Pour mémoire, lors de la mise en place du PE des tarifs privilégiés avaient été consentis pendant 2 ans.

Cette commission sera animée par Jacqueline Rionde et travaillera également sur la communication indispensable autour de la démarche globale du PE.

### 3. Les statuts de l'ACA et les relations avec les associations régionales

Les statuts actuels devront être modifiés pour être en conformité avec le nouvel agrément. Les modifications seront faites en s'appuyant sur des compétences ad hoc (Ministère –IFCE).

Concernant les relations entre l'ACA et les associations régionales, FA voudrait qu'à partir de 2016, une seule structure par région fasse le relai de la politique de l'ACA au niveau régional et que cette structure ait également un rôle auprès des instances régionales (Conseil des chevaux, conseil régional). Afin de pouvoir intégrer les éleveurs de chevaux d'autres races qu'arabe ou DSA, la base de ces groupements serait plutôt les GECE au sein desquels il y aurait commission arabe. Ces groupements pourront être également organisateurs de concours (show-concours Elevage endurance)

A côté de cette structure régionale unique, des organisations de concours sous forme associative (ou non) peuvent bien sûr exister mais sans porter l'acronyme ACA, ni avoir de lien de « filiation » avec l'ACA.

Résolution : Le CA se prononce à l'unanimité en faveur du regroupement dès 2016, des associations régionales qui concernent l'ACA en s'appuyant sur la nouvelle carte des régions (chevaux arabes-DSA et chevaux inscrits au PE). Une seule structure dont les statuts seront compatibles avec ceux de l'ACA sera validée par région

La structure unique en place pourrait également intégrer les associations régionales d'éleveurs déjà en place qui vont devoir elles aussi, s'adapter aux nouvelles régions.

### 4. Classement des cavaliers Jeunes Chevaux (proposition de F.Atger)

FA propose de réaliser un classement sur les épreuves SHF uniquement dans lequel chaque cavalier cumulerait des points selon un barème établi (1 pt pour 20 km – 2 pts pour 40 km) avec déduction du même nombre de pts en cas d'élimination.

Ce classement serait distinct des classements SHF existants des chevaux-cavaliers-naisseurs...ces classements sont annuels et calculés sur la base des gains SHF – ce qui n'est pas significatif des qualités du cavalier.

Ce classement cumulatif (pas annuel), serait un outil de travail sur lequel l'ACA pourrait ensuite communiquer. Cela pourrait créer une dynamique au niveau régional et à terme, servir à valider des Unités Capitalisables « cavaliers jeunes chevaux » dans les formations professionnelles.

Ce dossier est à étudier avec la SHF en tenant compte de l'objectif à terme de remettre en place un circuit SHF pour les chevaux de 7 ans (et 8 ans ?) sur lequel les éleveurs auront besoin de cavaliers JC pour qualifier leurs chevaux.

### 5. Répartition des fonds SHF/FE non utilisés à Uzès 2014

La SHF demande au CA de l'ACA de faire une suggestion quant à l'utilisation des 100 000 € destinés à la dotation d'Uzès 2014 et donc non utilisés.

Il est possible de l'attribuer aux 4-5-6 ans en sur-dotation sur le circuit en 1 année ou de les ventiler sur plusieurs années

Décision: le CA se prononce pour proposer au CA de la SHF l'affectation de ces 100 000 € aux dotations sur les CIR et les Finales répartis sur 2 ou 3 ans.

Il est décidé également d'intervenir auprès du CA de la SHF pour la création d'un CIR ou une « adaptation » pour la Corse qui en est privée.

Il est prévu également une réunion de la commission endurance et des organisateurs de CIR pour que soit éventuellement revu le système de calcul des primes sur les CIR.

#### 6. Action pour les 7 ans inscrits à Uzès en 6 ans vitesse libre

L'enveloppe « qualité » 2014 de 20 000 € de l'ACA a été provisionnée pour une action concernant les chevaux de 7 ans en 2015 inscrits au PE et inscrits sur la Finale des 6 ans à vitesse libre à Uzès 2014.

Résolution : Dans cette enveloppe de 20 000 €, une prime sera attribuée en fin d'année au naisseur de tout cheval de 7 ans inscrit au PE et à la finale 2014 à vitesse libre qui se sera qualifié sur son 1<sup>er</sup> CEI\*\* ou Amateur Elite (avec un plafond de 1000 € par cheval).

#### 7. Révision des Aides PE 2015

L'opportunité de l'enveloppe de 20 000 € consacrée à l'aide au déplacement pour les finales d'Uzès est discutée. Dans le cadre du nouvel agrément, il est important de concentrer les aides du PE sur la qualité.

Une aide forfaitaire sera maintenue pour les éleveurs venant de Corse. Montant à déterminer.

Résolution Le Conseil d'Administration du 5 mars 2015, considérant qu'il appartenait aux structures régionales de solliciter des aides auprès des conseils régionaux, a décidé de ne plus accorder d'aide au transport.

L'intégralité de l'enveloppe consacrée à cette action a été reportée pour primer les chevaux de 5 et 6 ans participant aux concours inter-régionaux (CIR) SHF.

#### 8. Pompadour : Championnat de France du Cheval Arabe « Bon et Beau »

Il s'agit d'utiliser le circuit SHF (endurance-CSO-CCE-DRE) comme une étape, une clé d'entrée pour une finale à Pompadour – c'est un élément de caractérisation supplémentaire.

Points de règlement acquis

- Accès à Pompadour OPEN sauf qualifications SHF
- Inscription au PE obligatoire
- Qualifications SHF demandées :
  - 4 ans : 20 km
  - 5 ans 40 km
  - 6 ans : 60 km
  - 7 ans : 80 km VL année N-1 (SHF toujours)
- Labellisation : A-B-C-D (ex : donc un cheval sera par ex. 4 ans B – 5 ans A – 6 ans B..... )
- Présentation dans rond d'Havrincourt aménagé : jugement du trot et du galop
- Jugement collégial : 3 juges – 1 grille
- Juges : juges de la liste française « show »
- 1 seule classe par âge (F-M-H)
- Tenue correcte pour les présentateurs et sans signe distinctif
- Chevaux toilettés

Date : en 2015 : finale le vendredi 21 août

Budget : Le CA décide d'affecter une enveloppe de 10 000 € en 2016 pour primer cette action.  
La finalisation du règlement est confiée à la commission show.

#### 9. Point sur le travail des commissions

##### Commission Show (Régis Huet)

- Mise en ordre du calendrier (règles pour fixation dates concours) effective pour 2014 et 2015
- Concours amateurs : franc succès sauf le concours de Lyon – globalement ces concours ont été appréciés et sont maintenus en 2015
- Coupe de France : le règlement 2014 sera maintenu en 2015
- Championnat de France : bien fréquenté – budget équilibré

Commission « Etalons » : le CA souhaite une sélection plus cohérente en conformité avec les missions d'organisme de sélection. Le groupe avait prévu d'anticiper sur cette demande

- Revoir la composition de la commission et du groupe d'experts
- Règles de sélection pour le catalogue à revoir en 2015
- Testage des « Espoirs » obligatoire
- Mise en valeur des chevaux entiers à Uzès
- Examen des poulains
- 1 seule commission de représentation le lundi après les finales d'Uzès

##### Commission « Indices »

Le travail sur l'intégration des performances à l'étranger est en cours, les simulations ne seront pas établies avant 6 mois. Le dossier sera étudié par le CA en fonction de la tournure prise par les « événements » car l'ACA ne peut pas cautionner par ses indices des comportements frauduleux (dopage, courses fictives...)